



ADHERER - COOPERER - DONNER

2012 EELV LORRAINE

Pour adhérer ou coopérer ou faire un don, vous pouvez soit vous rendre sur le site <http://rejoindre.eelv.fr> (paiement sécurisé par carte bancaire) soit envoyer ce coupon par courrier à l'adresse indiquée ci-dessous. Les chèques doivent être libellés à l'ordre de : Association de financement Europe Ecologie - Les Verts Lorraine. L'association de financement est agréée depuis le 29 avril 1993 par la Commission Nationale des Comptes de Campagne et du Financement Politique.

Je soussigné-e

Mme/Mlle Nom : _____

Né-e le : _____

Mr Prénom : _____

Profession / Activité _____

Adresse postale

N° : _____ Rue/Ave/Bld _____

Code postal _____ Ville _____

Téléphone _____ Fixe _____

_____ Portable _____

E-mail : _____

J'accepte d'être inscrit sur les listes de discussion d'EELV Lorraine

Je n'accepte pas d'être inscrit sur les listes de discussion d'EELV

ayant pris connaissance des statuts, demande mon adhésion à Europe Ecologie Les Verts Lorraine. L'adhésion nationale est concomitante à l'adhésion régionale. L'instance régionale instruit la demande et dispose de deux mois (trois mois en été) à partir de la réception du chèque de paiement pour statuer.

En accord avec le barème des cotisations au verso, j'adhère sur une base annuelle du 1er janvier au 31 décembre. L'adhésion à la coopérative est d'un montant minimum de 20 euros.

Il s'agit :

D'UNE ADHESION

Je verse la somme de :

D'UNE COOPERATION

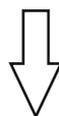
Je verse la somme de :

D'UN DON.
Je n'adhère ni au parti, ni à la coopérative.

Je verse la somme de :

Date du versement :

Signature



Ce bulletin d'adhésion accompagné du chèque ou des chèques de règlement libellés à l'ordre de : Association de financement Europe Ecologie - Les Verts Lorraine, est à envoyer à

Marie-Neige HOUCHARD
La Mousson
102 av du Léomont 54110
DOMBASLE/Meurthe

Barème de renouvellement d'ADHESION au parti EELV ou à la COOPERATIVE

La loi du 1 août 2003 permet de déduire des impôts 66% du montant des cotisations et des dons versés à une organisation politique. Un reçu fiscal est délivré l'année suivante dans le courant du 1er trimestre. Les cotisations versées en espèces ou mandat cash ne peuvent pas faire l'objet de reçus fiscaux

En plus de votre cotisation vous pouvez faire un ou des dons, vous bénéficiez d'une déduction fiscale égale à 66 % du montant de vos versements. • La loi limite à 7500 € par an les versements effectués à un parti politique par un particulier. • Possibilité de payer en plusieurs fois ou par prélèvement. Adressez-vous à votre région. • Votre adhésion sera effective dès réception de votre paiement et après enregistrement par les instances d'Europe Écologie - Les Verts de votre région, ce dans un délai maximum de deux mois. • Conformément à la loi, vous disposez d'un droit d'accès aux données vous concernant en vous adressant à [donneespersonnelles@eelv.fr].

VERSEMENT COOPERATRICE - COOPERATEUR
minimum 20 euros

GRILLE pour renouvellement d'ADHESION au parti EELV

Revenus mensuel	Cotisation annuelle		Total à PAYER	Réal après déduction fiscale*
	Part nationale	Part régionale		
Etudiant, < 1200 €	36	0	36	12
1 200,00 €	36	19	55	18
1 300,00 €	36	44	80	27
1 400,00 €	36	64	100	33
1 600,00 €	36	84	120	40
1 800,00 €	36	124	160	53
2 000,00 €	36	164	200	67
2 300,00 €	36	194	230	77
2 500,00 €	36	214	250	83
2 800,00 €	36	264	300	100
3 000,00 €	36	284	320	107
3 500,00 €	36	384	420	140
4 000,00 €	36	504	540	180
4 500,00 €	36	614	650	217
4 700,00 €	36	664	700	233
5 000,00 €	36	764	800	267

La part de cotisation nationale est un montant fixe par personne.

Le renouvellement d'adhésion peut intervenir pour l'année suivante jusqu'au 30 juin de l'année en cours. Il est alors automatique à la réception du paiement.

Passé ce délais, l'adhérent-e perd ses droits et doit être à nouveau validé-e par les instances régionales suivant la procédure en cours.